

INTERNATIONAL CIVIL
AVIATION ORGANIZATION

ORGANIZACIÓN DE AVIACIÓN
CIVIL INTERNACIONAL



ORGANISATION DE L'AVIATION
CIVILE INTERNATIONALE

МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ГРАЖДАНСКОЙ АВИАЦИИ

TEL: (254-2) 622395 ICAORD
(254-2) 622396 ICAODEPRD
(254-2) 622391 TECHNICAL
COOPERATION
(254-2) 622399 ADMINISTRATION

EASTERN AND SOUTHERN
AFRICAN OFFICE
UNITED NATIONS ACCOMODATION
LIMURU ROAD, GIGIRI
P.O. BOX 46294
00100 NAIROBI, KENYA

FAX: (254-2) 623028/520135/226706
SITA: NBOCAA
E-mail: icao@icao.unon.org

Réf: ES AN 4/44 – 0421

le 22 juin 2004

Objet : Estimation du Coût de l'Homologation de Navigabilité pour les Exploitations du Minimum de Séparation Verticale Réduit (RVSM)

Suite à donner : Répondre au plus tard le 31 juillet 2004

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la Quatorzième Réunion du Groupe APIRG qui s'est tenue du 23 au 27 juin 2003 à Yaoundé au Cameroun. La Conclusion 14/21 de ladite réunion a stipulé notamment ce qui suit:

Conclusion 14 / 21 : Mise en Oeuvre du RVSM dans la Région AFI:

Il est conclu que :

Les Etats fassent tout leur possible pour mettre en oeuvre le RVSM dans les espaces aériens sélectionnés, conformément au plan à la date AIRAC du 20 janvier 2005 simultanément avec la Région CAR/SAM.

Comme vous le savez, les Exploitants désireux d'effectuer des vols dans l'espace aérien RVSM AFI après la date ci-haut mentionnée devront obtenir de l'Etat d'enregistrement de l'aéronef une Homologation RVSM. Les exploitants doivent par conséquent faire des inspections et / ou modifier les aéronefs conformément aux conditions requises appropriées de navigabilité RVSM et instituer des procédures visant à faire respecter le maintien des pratiques et Programmes de navigabilité (maintenance et réparation), par exemple celles spécifiées dans la TGL No 6 des autorités aéronautiques JAA, afin de préparer leurs aéronefs à la surveillance. Les constructeurs de cellules d'aéronefs ont identifié dans les bulletins de service (SB) le travail qu'il faut faire sur différents types d'aéronefs pour l'homologation RVSM et les Exploitants sont responsables des dépenses liées au processus d'homologation.

En vue de finaliser une étude sur les avantage-coûts pour la Région AFI, l'OACI requiert une estimation des coûts pour ceux parmi les types d'aéronefs qui doivent subir des modifications conformément aux dispositions des documents sur la navigabilité RVSM. Ainsi, vous devez obtenir des exploitants concernés les estimations des coûts et faire parvenir ces renseignements au bureau ESAF de l'OACI le plus tôt possible mais au plus tard le **31 juillet 2004**.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



Lot Mollé
Directeur Régional